

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-83**
OBJET : **MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
COMMUN AUX BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES D'ERDRE ET
GESVRES**
Nomenclature : **3.5.11**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant :
ANNEXE
REGLMEENT CARTE
UNIQUE

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Alain ROYER

Vu la présentation faite en commission Vie Associative, Sportive, Culturelle et Tourisme du 14 juin 2023.

Madame MIERMONT, Adjointe à la Culture, Patrimoine, Tourisme et aux évènements en rapport avec ces trois délégations, rappelle que la Communauté de Communes Erdre et Gesvres assure le développement du projet culturel et la coordination de celui-ci. A ce titre, un réseau des bibliothèques et médiathèques s'est constitué depuis plusieurs années afin d'échanger et d'organiser des actions communes (ex : salon du livre).

Dans ce cadre, une réflexion a été menée par les communes de Casson, Fay de Bretagne, Grandchamp des Fontaines, Héric, Les Touches, Notre Dame des Landes, Petit Mars, Saint Mars du Désert, Sucé sur Erdre, Treillières et Vigneux de Bretagne quant à l'uniformisation des pratiques appliquées dans chaque commune et un règlement commun aux 11 structures précitées a été adopté par délibération le 20 juin 2019.

Ce règlement a fait l'objet d'une révision qui a été présentée en conférence des maires le 5 janvier dernier, et doit être soumis au conseil municipal des 11 communes pour être applicable sur le territoire.

ent sur :

- La suppression de l'obligation d'inscription dans la commune de résidence ;
- L'augmentation du nombre de documents pouvant être empruntés simultanément ;
- Les conditions d'utilisation des ressources numériques et de la mise à disposition des appareils nomades.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT

